



**Solidarité et  
ouverture  
aux autres**



# HANDICAP

**Cette foire aux questions est principalement destinée aux Responsables de Groupes mais elle est accessible à tous.**

## AVANT-PROPOS

Les réponses proposées ci-dessous sont des pistes de réflexions ou d'actions à propos de sujets récurrents concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap dans un groupe scout. Si nous souhaitons que ce document facilite la prise de décisions au niveau local pour aider le jeune handicapé à grandir, il ne peut être considéré comme une liste de réponses parfaites à des situations spécifiques souvent complexes. Il est nécessaire de bien analyser la situation pour proposer l'adaptation la plus pertinente.

Trois grands axes permettent d'analyser la situation :

- La personne en situation de handicap : Qu'est ce qui va aider le mieux la personne handicapée dans sa progression personnelle ?
- L'unité : Qu'est ce qui va permettre de faire vivre du scoutisme à l'ensemble de l'unité dans le respect des besoins mais aussi des attentes de chacun ?
- La maîtrise : Qu'est ce qui va aider le chef/la cheftaine ou la maîtrise à assurer au mieux sa mission éducative ?

## CADRE LEGISLATIF

- L'accès aux accueils collectifs de mineurs est un droit de l'enfant (Convention Internationale des Droits de l'Enfant ; Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »).
- Il n'y a pas de taux d'encadrement spécifique (Absence de texte).
- Refuser l'accès d'une personne à une activité (ex : le scoutisme) pour le seul motif qu'elle a un handicap peut être assimilé à de la discrimination (Code Pénal article 225-1 à 225-4).

En cas de discrimination, le défenseur des droits peut être saisi.

## LES TRANCHES D'ÂGES

**Julie a 15 ans mais elle est intéressée par les jeux d'enfants de 10 ans. A-t-elle sa place chez les louveteaux et jeannettes ou chez les pionniers et caravelles ?**

Pour tous, handicap ou non, le scoutisme encourage la socialisation avec des jeunes du même âge.

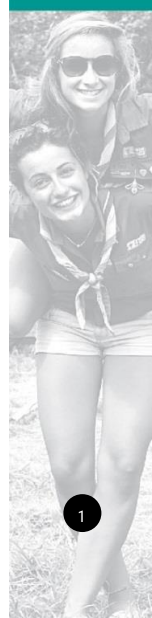
La solution parfois considérée comme étant la mieux pour la personne en situation de handicap semble parfois de maintenir un(e) adolescent(e) « peu mature » un ou deux ans de plus chez les louveteaux/jeannettes. Cette solution ne l'aidera pas à grandir et accentuera encore davantage l'écart de maturité qui le/la sépare des jeunes de son âge.

Elle risque aussi d'engendrer des situations délicates à l'avenir. La différence d'âge si elle ne se voit pas sur le plan psychique pourra être considérable sur le plan physique.

L'idéal pour le jeune, dans une perspective éducative à long terme, est de respecter les tranches d'âge quelque soit le handicap.



**KIT ANIMATION**





## DIALOGUE AVEC LES PARENTS

### Les parents de Mathis ne sont pas du tout ouverts au dialogue sur le handicap de leur fils. Comment fait-on ?

Les parents sont les premiers partenaires d'une inclusion réussie. Plus ils sentent l'envie que vous avez d'accueillir leur enfant, plus ils oseront vous donner ses points forts et les points de vigilance à avoir. Ils doivent se sentir rassurés et en confiance.

Parfois les parents d'un jeune refusent d'entendre parler des difficultés de leur enfant ou de parler d'un éventuel handicap. Il peut y avoir plusieurs raisons mais souvent c'est par crainte que leur enfant ne soit rejeté. Le mot handicap peut faire peur et braquer certains parents.

Si le dialogue est compliqué pour les chefs avec ces parents, il sera peut être plus aisé pour un adulte plus âgé du groupe (responsable de groupe, parent relais de l'unité, aumônier ...).

Dans une discussion avec les parents, mieux vaut parfois éviter de parler frontalement de « handicap » et préférer les formulations suivantes : « Nous avons constaté que Mathis éprouve des difficultés à faire ceci. », « Nous n'arrivons pas à faire cela à votre enfant ».

De même, les formulations suivantes sont à éviter : « Quel est son problème ? », « S'il ne change pas nous ne pourrions pas le garder », « On en peut plus de Mathis ! »...

Si possible il est recommandé d'aborder le sujet avec les parents sur la connaissance qu'ils ont de leur enfant. « Comment réagit-il à la maison ? A l'école ? », « Quelles sont ses compétences ? », « Qu'est ce qui est mis en place pour l'aider dans telle ou telle situation ? ».

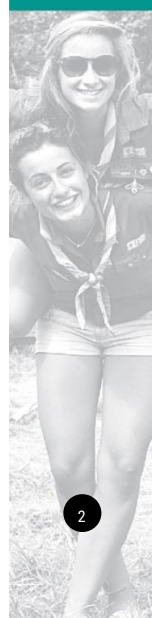
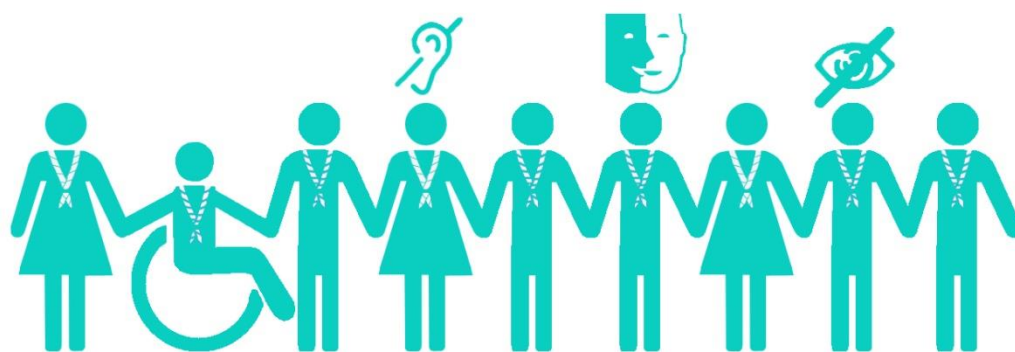
## ET LE CAMPS DANS TOUT CA ?

### Les chefs et cheftaines se posent beaucoup de questions en perspective du camp : ils ne sont pas surs que Julien, autiste, pourra partir en camp. Comment les accompagner ?

La décision d'accueil pour le camp n'a pas besoin de se prendre en début d'année. Le groupe peut envisager l'accueil sur l'année indépendamment du camp d'été. La question viendra au printemps.

Les réunions et, si possible, les we sont autant de moments durant lesquels les chefs et cheftaines auront fait vivre des expériences riches et variées. Ces expériences doivent permettre d'identifier les points de difficultés mais aussi les situations valorisantes et réfléchir à des adaptations pour chacun des points identifiés (par exemple, autonomie dans l'hygiène corporelle, gestion de la nuit, gestion de la fatigue sur le long terme ...).

Par ailleurs, la solution pour le camp n'est pas forcément du tout ou rien. Selon la situation, il peut être choisi (avec le jeune et les parents) que Julien ne participe qu'à une partie du camp. A vous d'envisager les adaptations ou les modalités d'accueil pour permettre à Julien de partager cette expérience à sa manière.





## APRES LES PIONNIERS / CARAVELLES

**Marie, hyperactive, a été accueillie jusqu'aux pionniers/caravelles. C'est sa dernière année et le groupe ne l'imagine pas du tout compagnon. Que lui propose-t-on ?**

Après les caravelles, la place la plus logique de Marie dans son groupe scout sera au sein de l'équipe compagnon. L'idéal étant de commencer cette réflexion avant la rentrée scolaire avec les chefs. Il faut être vigilant à ne pas demander aux autres futurs compagnons de décider de la place ou non de Marie au sein de l'équipe.

Etre compagnon c'est avant tout vivre une expérience en équipe avec d'autres jeunes du même âge. C'est à l'équipe compagnon d'essayer de choisir des expériences compatibles avec les capacités de chacun. Parfois les compagnons ont peur de vivre des expériences moins « ambitieuses » s'ils acceptent de faire équipe avec une personne en situation de handicap. Mais rien n'empêche de vivre une action de solidarité moins « sportive » avec les compagnons et de réaliser des projets « plus fous » en équipe de chefs ou avec un groupe de copains non scouts. Ne pas partir dans un pays lointain ne veut pas dire que le projet ne sera pas « ambitieux ».

L'accompagnateur compagnon a un rôle essentiel pour permettre à chacun de trouver sa place et de se fixer des responsabilités en rapport avec ses capacités.

Pour autant si Marie ne trouve pas sa place chez les compagnons elle peut continuer à s'investir chez les scouts de différentes façons :

- Plusieurs groupes (de plus en plus nombreux) en France ont des unités « Vent du Large » en leur sein. Il s'agit d'une proposition spécifique de scoutisme pour les adultes en situation de handicap mental. Renseigne-toi auprès de l'équipe de ton territoire ou auprès de l'équipe nationale Vent Du Large ([ventdularge@sgdf.fr](mailto:ventdularge@sgdf.fr)) pour connaître les groupes existants.

- Selon ses compétences et ses envies Marie pourra également prendre une responsabilité au sein d'une maîtrise ou pour un événement ponctuel du groupe. Marie a peut être des talents d'animation, d'accueil voire de logistique ou autre ...

En prenant le temps du dialogue et de la réflexion le groupe doit pouvoir proposer une solution valorisante (évitons la mission « pot de fleur »).

## FORMATION DES CHEFS

**Faut-il des chefs formés pour accueillir des enfants en situation de handicap ?**

Il n'y a pas de formation ou de quota obligatoire. Les mêmes règles s'appliquent à tout groupe de mineurs avec ou sans enfant(s) en situation de handicap.

La formation est bien entendue un plus et permet de se sentir mieux outillé pour réagir dans des situations variées. Chaque année des formations sont proposées par des territoires en fonction des besoins identifiés. N'hésites pas à faire remonter à l'équipe de ton territoire ton intérêt ou les attentes des membres de ton groupe pour ce type de formation.

Pour autant quelques qualités particulières (écoute, dialogue, patience, bienveillance, adaptabilité, sens du compromis, capacité d'analyse...) permettent déjà de prendre en charge un jeune en situation de handicap comme un autre jeune : en étant attentif à ce qu'il aime et n'aime pas ; ce qu'il sait ou ne sait pas faire ; ce qu'il peut ou ne peut pas faire et donc les domaines dans lesquels une adaptation est nécessaire.

De plus, les accompagnateurs pédagogiques et le correspondant handicap du territoire sont là pour épauler les chefs et les aider dans leur mission.

Et par ailleurs de nombreux outils existent et permettent d'avoir un premier appui (Voir la carte « Les essentiels autour du handicap », de nombreuses fiches dans l'espace docs en stocks).



**KIT ANIMATION**





**Solidarité et  
ouverture  
aux autres**

## ORGANISATION DE LA MAITRISE

### Faut-il un chef dédié par jeune en situation de handicap ?

Comme tout autre jeune, le jeune en situation de handicap a besoin d'un chef scout le week-end, pas de son professeur.

En revanche, rien n'empêche qu'un des chefs soit l'interlocuteur privilégié du jeune et de ses parents (comme pour tout autre jeune!)

Pour les moments particuliers comme la toilette... et pour respecter l'intimité du jeune, il y a la possibilité d'avoir 1 ou 2 chefs ou cheftaines référents/tes.

Certains autres moments (aider à couper de la viande, pousser un fauteuil roulant, guider un jeune aveugle ...) peuvent être des temps durant lesquels d'autres jeunes s'impliquent pour être attentifs à l'autre ou à l'écoute de l'autre (mais sans « roue des services » !).

Éventuellement sur un camp, si la toilette est « technique » et pour préserver la pudeur du jeune et la gêne du/des chefs/cheftaines, vous pouvez étudier la possibilité d'avoir une auxiliaire de vie.

## ACCUEILLIR A TOUT PRIX ?

### A-t-on le droit de refuser un enfant en situation de handicap dans le groupe ?

Notre projet éducatif nous invite à être accueillant avec tous et à proposer le scoutisme au plus grand nombre : « Les Scouts et Guides de France ont le souci de proposer le scoutisme à chaque jeune et s'adressent en particulier [...] à ceux qui en seraient les plus éloignés, par exemple [...] les personnes handicapées. » Projet éducatif SGDF.

Les SGDF ont un rôle moteur à jouer dans l'émergence d'une société plus inclusive et plus attentive aux personnes en situation de handicap. Pour autant il va falloir être vigilant à ce que l'accueil d'un jeune en situation de handicap ne vire pas au cauchemar pour la maîtrise ou pour le jeune accueilli. La priorité numéro un étant que les chefs puissent garantir la sécurité physique, morale et affective de tous les jeunes accueillis.

Bon nombre d'unités peinent déjà tant à trouver une maîtrise suffisamment solide (chefs jeunes, peu expérimentés, peu nombreux, peu disponibles...), que l'accueil d'un jeune à besoin particulier semble impossible.

Comme il a été mentionné plus haut pour les camps, il ne faut pas s'enfermer dans un tout ou rien. L'accueil peut être partiel, être initié par un essai sur une demie journée. Il ne faut pas non plus avoir peur de faire venir « un aide de vie » (un parent du jeune, un grand frère ou grande sœur, un éducateur motivé...) pour épauler la maîtrise.

Si le groupe n'a pas du tout les moyens d'accueillir un enfant en situation de handicap (chefs/cheftaines inexpérimentés ou en nombre insuffisant...) , une piste consiste à l'orienter vers un groupe voisin en transmettant par exemple la demande à l'équipe territoriale.

## COMMENT ACCUEILLIR ?

### Notre groupe n'accueille pas encore d'enfants en situation de handicap mais aimerait le faire. Que faire pour accueillir ?

Accueillir un jeune en situation de handicap ne doit pas être un objectif en soi mais le résultat d'une démarche d'ouverture à tout type de public.

Le groupe et plus généralement le mouvement SGDF doit se faire connaître des familles comme un groupe ouvert sans stigmatiser spécifiquement les enfants en situation de handicap. Tous les moyens de communication sont bons : discours et tracts durant le forum des associations, annonce à la paroisse, message dans le journal municipal, mission aventure, site internet du groupe...



KIT ANIMATION





## Solidarité et ouverture aux autres

Il s'agit d'essayer d'enlever de l'esprit de certains parents le fait que le scoutisme serait inaccessible pour leur enfant.

Il est également possible de faire vivre « l'accueil du handicap » dans les unités au travers d'activités de sensibilisation de différentes formes :

- Rencontre avec une autre association engagée dans le handicap (club handisport, APF, l'Arche...)
- Film, roman, exposition, témoignages...
- Différents jeux ou activités avec handicap (jouer de la mauvaise main, en fauteuil, parcours aveugle ...)

Sensibiliser c'est être davantage concerné par ce que vivent les personnes en situation de handicap. Développer l'empathie, la connaissance des difficultés rencontrées, des injustices subies mais aussi des exploits réalisés.

En tant que Responsable de Groupe, je ne me sens pas compétent pour accompagner les chefs dans l'accueil d'enfants en situation de handicap. Qui peut soutenir les chefs ? Quel est mon rôle dans cet accueil ?

Comme pour les chefs, pas besoin d'être spécialiste du handicap pour analyser des situations et proposer des solutions. Parfois rien qu'un regard extérieur permet de prendre du recul sur une situation.

En tant que Responsable de Groupe, on peut épauler les chefs en facilitant le dialogue avec les parents et en identifiant des personnes ressources (avec une expérience, une formation ou une compétence particulière dans le domaine du handicap ou dans l'encadrement de l'enfant concerné). Ces personnes peuvent être des membres de l'association : anciens chefs du jeune, adulte de l'équipe de groupe, Correspondant Handicap, Accompagnateur pédagogique, Equipe Nationale Handicap Intégration... mais également extérieurs à l'association : professeurs ou éducateurs du jeune, médecin, psychologue, orthophoniste... faites jouer les réseaux autour de vous.

**Si à la lecture de ce document tu as encore une question non résolue, un témoignage à partager, une remarque sur le document transmet la à l'adresse suivante : [handicap@sgdf.fr](mailto:handicap@sgdf.fr)**

